



LA DÉMOCRATISATION DES CONNAISSANCES : L'EXPÉRIENCE DES PRATIQUES DE RECHERCHE MISANT SUR UN PARTENARIAT UNIVERSITÉ- COMMUNAUTÉ

*Yves Vaillancourt*¹

INTRODUCTION

À l'occasion de missions de recherche accomplies ces dernières années dans d'autres pays du Nord et du Sud, notamment en France et en Argentine, j'ai constaté que le modèle des partenariats université-communauté, que nous expérimentons au Québec et au Canada depuis les années 1990, était perçu comme novateur. Il faisait l'envie de nombreux chercheurs, praticiens et décideurs publics. L'aspect novateur de ces pratiques n'est pas que des chercheurs universitaires fassent alliance avec des intervenants et des décideurs de la société civile, entre autres avec des activistes des mouvements sociaux, pour produire et diffuser ensemble des connaissances. Non, chez nous comme ailleurs, ces pratiques existent

¹ Texte préparé dans le cadre du projet « Du local au mondial : construire la démocratie » 2004-2006 du Carold Institute (www.carold.ca).

depuis plusieurs décennies. Les partenariats université-communauté sont novateurs parce qu'ils constituent plus que des expérimentations marginales dans les universités et qu'ils ont connu une certaine institutionnalisation.

Cette institutionnalisation s'est produite à partir du moment où des organismes subventionnaires de recherche ont ouvert des concours pour permettre à des équipes en partenariat d'obtenir des fonds pour soutenir leur infrastructure de recherche. C'est ce qui s'est produit au Québec depuis 1992, année où le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) a invité des équipes de recherche en partenariat à se constituer dans le domaine de la santé et du bien-être. Une vingtaine d'équipes ont ainsi été mises sur pied dans les années qui suivirent. Cette orientation a été maintenue et élargie en 2003 lorsque le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) a vu le jour à la suite de la fusion du CQRS et du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR).

À partir de 1999, le modèle des équipes de recherche en partenariat qui avait été expérimenté au Québec s'est propagé au Canada. Il a inspiré la décision du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) de lancer à son tour une expérimentation de trois ans avec son nouveau programme des Alliances de recherche universités-communautés (ARUC). En 2002-2003, le CRSH a hésité au sujet des suites à donner. En 2003-2004, il décida de pérenniser son programme. En juin 2005, il y avait ainsi 52 ARUC au Canada qui accaparaient 4,1 % du budget du CRSH (Renaud, 2005).

Toutefois, le modèle des équipes de recherche en partenariat université-communauté soutenu par des organismes subventionnaires québécois et canadiens n'a pas surgi de nulle part. Il a d'abord été expérimenté dans certaines universités. Dans ce contexte, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a été un incubateur qui a contribué à roder le modèle.

Dans le présent article, je me penche sur certaines expériences de démocratisation de la connaissance qui misent sur le partenariat entre les ressources de l'université et celles de la communauté. En délimitant de la sorte mon objet, je ne veux pas suggérer que la démocratisation des processus de production et de transfert des connaissances se trouve uniquement dans les universités. Je veux montrer comment les universités sont parties prenantes de certaines innovations en cours à cet égard.

Mon texte comprend deux parties. Dans la première, j'examine trois expériences concrètes de recherche en partenariat auxquelles j'ai participé. Dans la seconde, en m'appuyant sur ces expériences, je livre quelques réflexions critiques sur les enjeux de la recherche en partenariat. La méthodologie utilisée s'apparente à celle du « praticien réflexif » (le *reflexive practitioner* de Schön, 1983), puisque je tire des enseignements d'une trajectoire de chercheur universitaire engagé avec des

organismes socio-économiques de la communauté au fil des trois dernières décennies.

TROIS EXPÉRIENCES DE RECHERCHE PARTENARIALE UNIVERSITÉ-COMMUNAUTÉ

Les expériences examinées concernent les Services aux collectivités (SAC) de l'UQAM, le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) et l'ARUC en économie sociale.

LES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS DE L'UQAM (1979-2005)

L'UQAM a été fondée en 1969 en tant que constituante du réseau de l'Université du Québec, une université publique. Dès lors, elle était vue comme une université « populaire » soucieuse de favoriser l'accessibilité et la démocratisation du savoir. À partir de 1972, « l'UQAM a expérimenté puis mis en place une approche pour la réalisation de projets de recherche ou de formation par des professeurs en partenariat avec des groupes syndicaux, de femmes, populaires et communautaires » (Lizée, 1998)².

En 1979, l'UQAM adopte la politique des Services aux collectivités (SAC). En vertu de cette politique institutionnelle, les SAC deviennent officiellement une troisième composante de la tâche professorale, qui s'ajoute à l'enseignement et à la recherche, et qui doit être intégrée dans la convention collective du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec (SPUQ-UQAM).

L'article 3 de la politique définit les « Services aux collectivités » comme suit :

[L]ensemble des activités de l'Université qui favorisent une plus grande démocratisation de l'accès et de l'utilisation de ses ressources humaines, scientifiques et techniques, par le développement de nouveaux modes d'appropriation des ressources éducatives et scientifiques et d'une plus large diffusion du savoir.

L'article 4 désigne ainsi les « partenaires privilégiés » :

Qu'à cette fin, soient reconnus comme partenaires privilégiés les organismes populaires et communautaires et les associations volontaires et autonomes, sans but lucratif, les syndicats, les comités de citoyennes, citoyens ou autres groupes apparentés non gouvernementaux qui poursuivent les objectifs de développement à caractère économique, social, culturel et communautaire.

Sans prétendre à l'exhaustivité, voici les principaux mécanismes utilisés dans le cadre de la politique :

² Dans cette partie, j'utilise un texte de Michel Lizée (1998), un professionnel qui vit l'expérience des Services aux collectivités depuis le début.

- Les SAC devenaient, à l'intérieur de l'UQAM, une unité administrative comprenant de cinq à dix employés, selon les années. Parmi ces employés, il y a un directeur, mais aussi de quatre à six professionnels qui jouent un rôle d'intermédiaires entre les besoins de recherche ou de formation exprimés par les groupes de la communauté et les ressources professorales et autres de l'Université.
- Pour répondre aux besoins des partenaires, l'UQAM acceptait de créer sur une base annuelle « une banque de 20 cours de 45 heures affectées à la réalisation d'activités de formation avec des groupes visés par la politique (lesquels peuvent être attribués par tranches de 15 heures) ainsi qu'un modeste budget institutionnel de recherche, de l'ordre de 45 000 \$ par année, pour appuyer la réalisation de projets de recherche en partenariat » (Lizée, 1998).
- Pour évaluer la pertinence des projets de formation et de recherche qui émergent à la suite de tractations entre les partenaires et l'Université, les SAC se sont dotés d'un *Comité des services aux collectivités* comprenant huit représentants des professeurs et huit représentants des partenaires de la communauté. Le Comité a pour mandat de favoriser la mise en œuvre des priorités institutionnelles.
- Concernant les projets de recherche en partenariat, les SAC ont misé sur le recours à des *comités d'encadrement* comprenant des représentants des groupes visés, les ressources professorales impliquées et le coordonnateur des SAC afin de favoriser la jonction entre les ressources de la communauté et celles de l'Université. Les comités jouent un rôle clé pendant la phase de préparation et de réalisation du projet de recherche, mais aussi pendant la phase de diffusion des résultats.

Au cours des 25 dernières années, le modèle des SAC de l'UQAM a permis de soutenir la réalisation d'une centaine de projets de recherche en partenariat sur une grande diversité de thèmes. Michel Lizée rapporte ainsi que :

[...] le modèle de l'UQAM a été cité comme un modèle unique au Canada, apte à favoriser la collaboration entre les groupes sociaux et les chercheurs universitaires. Mais c'est aussi une approche difficile à mettre en place et à maintenir. Établir un bon partenariat est quelque chose de difficile, car il suppose la confrontation de deux cultures organisationnelles, celle des groupes externes et celle des professeurs, avec un rapport différent au savoir, à l'action, mais aussi au temps. Cela suppose un climat de confiance, une vision commune des objectifs de la démarche et du cheminement adopté. Il y a un processus de négociation continue, avec un respect des compétences et habiletés de chacun et l'un des rôles du Service aux collectivités est précisément de faciliter tout au long du projet le bon fonctionnement et le climat du projet (Lizée, 1998).

L'allusion à « la confrontation de deux cultures organisationnelles » peut sembler étrange, mais elle a du sens pour ceux qui ont vécu ce type de pratiques de recherche en partenariat. J'y reviendrai dans la seconde partie.

LE LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LES PRATIQUES ET LES POLITIQUES SOCIALES (LAREPPS) (1990-2005)

Au fil des ans, les Services aux collectivités de l'UQAM ne se sont pas cantonnés aux activités relevant de leur mandat. Au contraire, et c'est heureux, la philosophie et le modèle des SAC ont essaimé dans d'autres unités administratives de l'UQAM, voire dans d'autres universités. Avec le temps, le modèle partenarial qui mettait à contribution les ressources universitaires et communautaires, mais privilégiait l'apport de mouvements sociaux travaillant auprès de populations vulnérables, a été repris de manière créative dans divers programmes de formation. La philosophie d'alliance université-communauté s'est ainsi retrouvée au cœur des orientations d'une dizaine d'instituts, de centres et d'équipes de recherche en partenariat dont le LAREPPS et l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS). Dans la présente section, je m'arrêterai au LAREPPS. Dans la prochaine, je parlerai brièvement de l'ARUC-ÉS.

Comme son nom l'indique, le LAREPPS est un laboratoire de recherche qui s'intéresse aux pratiques et aux politiques sociales. Il a émergé à proximité de l'École de travail social de l'UQAM au début des années 1990. Très tôt, il s'est fait connaître par sa manière de poser les problèmes touchant la transformation des politiques et des pratiques sociales de la période post-providentialiste. Il s'est attardé non seulement aux interfaces établies entre l'État et le marché, mais aussi à celles instaurées avec le tiers secteur (ou l'économie sociale et solidaire) et les ressources de l'économie familiale et domestique. Ainsi, dès son origine, le LAREPPS a étudié les innovations sociales pouvant surgir de nouvelles alliances entre le secteur public et le tiers secteur (Vaillancourt *et al.*, 1993, 2004). Une autre caractéristique importante réside dans son intérêt pour les recherches réalisées en partenariat université-communauté. Le LAREPPS a ainsi repris à son compte le modèle partenarial des SAC. Dans les principales recherches qu'il menées ces 15 dernières années, il a valorisé le recours aux comités d'encadrement composés de représentants des milieux de pratique et des milieux universitaires.

La perspective partenariale université-communauté s'est consolidée à partir de 1997 lorsque le LAREPPS a été reconnu comme lieu d'ancrage d'une nouvelle équipe de recherche en partenariat soutenue par le CQRS sur la thématique « Économie sociale, santé et bien-être » (ESSBE) (Vaillancourt et Labesse, 1997). Cette équipe s'intéresse aux apports théoriques et stratégiques de l'économie sociale à certaines réformes des politiques sociales. Reconnue et soutenue par

des organismes subventionnaires depuis 1997, elle compte sur un appui financier assuré jusqu'en 2008.

Les instances décisionnelles du LAREPPS et de l'équipe ESSBE sont cogérées par des acteurs de la communauté et des milieux universitaires. Les partenaires du milieu communautaire sont une quinzaine d'organismes socio-économiques du secteur public, du tiers secteur (notamment des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale) et du mouvement syndical. On compte une quinzaine de chercheurs réguliers de l'UQAM, de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), de l'Université de Sherbrooke, de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et de l'Université de Montréal. Vingt-cinq projets de recherche en lien avec la programmation de l'équipe ESSBE sont en cours. Ils emploient environ 25 professionnels et assistants de recherche. Plusieurs de nos publications en résument les résultats (Vaillancourt et Tremblay, 2002; Vaillancourt *et al.*, 2004)³.

Pour dégager quelques traits saillants de l'expertise du LAREPPS sur le plan de la recherche en partenariat, j'ai suscité, au printemps 2005, l'organisation de deux *focus groups*, l'un avec des professionnels de recherche et l'autre avec des partenaires des milieux de pratique. J'en donnerai des échos dans la seconde partie.

L'ARUC EN ÉCONOMIE SOCIALE (1999-2005)

Tout comme le LAREPPS, l'ARUC en économie sociale (ARUC-ÉS) s'est développée dans le sillon des SAC à l'UQAM. Elle a été rendue possible grâce au programme des ARUC lancé par le CRSH en 1999.

L'ARUC-ÉS fait partie de la première génération des Alliances de recherche universités- communautés reconnues par le CRSH depuis 1999, à partir d'un projet de Benoît Lévesque et Nancy Neamtan qui mettait à contribution plusieurs dizaines de chercheurs et de partenaires (Lévesque et Neamtan, 1999). Au début, l'ARUC-ÉS a été reconnue pour trois ans, de janvier 2000 à décembre 2002. Elle a ensuite été reconduite pour deux ans (2003 et 2004), dans une conjoncture où la pérennisation du programme des ARUC n'était pas assurée. À partir de 2004, le CRSH a pris la décision de le prolonger tout en modifiant certaines règles du jeu. Ainsi, une nouvelle demande a été préparée en 2004, sous la direction de Jean-Marc Fontan⁴ et Nancy Neamtan (Fontan et Neamtan, 2004). Grâce à la réponse positive du CRSH, l'ARUC-ÉS voit son existence assurée pour cinq autres années (de 2005 à 2009).

³ Pour avoir plus d'informations sur les productions et les activités du LAREPPS, voir le site Internet : www.larepps.uqam.ca.

⁴ Jean-Marc Fontan a remplacé Benoît Lévesque comme directeur scientifique de l'ARUC-ÉS à l'automne 2003. Depuis septembre 2004, ce dernier a pris sa retraite tout en conservant un statut de professeur associé à l'UQAM et à l'École nationale d'administration publique.

Comparativement aux 51 autres ARUC reconnues par le CRSH dans l'ensemble du Canada, l'ARUC-ÉS a la particularité d'être un *consortium*. Cela signifie que, même si elle est administrée à l'UQAM, elle est enracinée dans trois autres universités : soit l'UQO, l'UQAC et l'Université Concordia. Quant à la quarantaine de partenaires de la communauté, ils sont répartis en fonction de cinq chantiers d'activité partenariale (CAP). Parmi eux, sept assument le rôle de partenaires principaux dont le Chantier de l'économie sociale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Les cinq chantiers d'activité partenariale sont le CAP Services aux personnes, le CAP Loisir et tourisme social, le CAP Habitat, le CAP Financement et le CAP Développement local et régional. Chacun est animé par un tandem dont une personne représentant les chercheurs universitaires et l'autre, les milieux de pratique. Chaque CAP se développe et met en œuvre un plan de travail qui vise non seulement la production des connaissances, mais aussi leur diffusion et leur transfert. Les activités des CAP portent sur l'objet d'études sectoriel qui revient à chacun d'eux⁵.

LES ENJEUX DE LA RECHERCHE EN PARTENARIAT

Dans la présente partie, j'examinerai la spécificité des pratiques de recherche en partenariat, les opportunités offertes, les difficultés rencontrées et les conditions de réussite.

LES PRATIQUES SPÉCIFIQUES DE RECHERCHE EN PARTENARIAT

Les pratiques de recherche partenariale dont il est question ici se distinguent de celles qui font appel à un partenariat entre l'université et l'entreprise privée (à but lucratif). Ces dernières, comme l'a montré Yves Gingras (2004), existent depuis plus d'un siècle, même si elles ont connu une recrudescence depuis deux décennies, en particulier dans le domaine biomédical. Leur essor a d'ailleurs alimenté un débat public où nombre d'universitaires ont exprimé des inquiétudes quant au danger de marchandisation de la recherche universitaire et à son accaparement par des intérêts particuliers (Mulazzi, 1998; Rocher dans Mulazzi, 1998; FQPPU, 2004; Fournier, 2004; Sabourin et Hébert, 2005).

En ce qui me concerne, je reconnais que la recherche partenariale université-entreprise privée peut avoir sa raison d'être et ses retombées positives, à condition qu'elle ne se brise pas sur les écueils évoqués ci-dessus. Toutefois, il ne faudrait

⁵ Pour avoir plus d'information sur les productions et les activités de l'ARUC-ÉS, voir le site Internet : www.aruc-es.uqam.ca/.

pas la confondre avec la recherche partenariale université-communauté examinée ici. Cette dernière représente une innovation qui date d'une quinzaine d'années et sa spécificité renvoie à trois grands facteurs :

- Les pratiques de recherche partenariale université-communauté ne sont pas réductibles à des pratiques marginales et « silencieuses » émanant d'un petit nombre d'universitaires « délinquants » qui contourneraient les règles du jeu de leur institution en élaborant des activités de recherche pour et avec des groupes défavorisés. Au contraire, ce sont des pratiques institutionnalisées au sens où elles bénéficient de la reconnaissance et du soutien officiel de l'établissement universitaire (ici l'UQAM) et des organismes publics subventionnaires de la recherche (ici le CQRS depuis 1992, le FQRSC depuis 2003 et le CRSH depuis 1999) (Renaud, 2005).
- Ce sont des pratiques de recherche partenariale qui impliquent non pas l'université et l'entreprise privée (à but non lucratif), mais bien l'université et des organismes de la communauté à but non lucratif relevant le plus souvent du tiers secteur (ou de l'économie sociale et solidaire) et du secteur public⁶. Dans le premier cas étudié (les SAC), les partenaires ciblés de la communauté sont des organismes « populaires », « communautaires », « volontaires », « syndicaux », des groupes de femmes, des groupes écologiques, etc. Ils ont moins accès aux ressources universitaires que ceux des secteurs privé et public. Dans les deuxième et troisième cas étudiés (le LAREPPS et l'ARUC-ÉS), les partenaires de la communauté privilégiés sont des acteurs socio-économiques qui appartiennent au tiers secteur, au secteur public ou au mouvement syndical et qui s'intéressent à l'apport de l'économie sociale au développement économique et social.
- Les acteurs de la communauté, tout comme les acteurs universitaires, sont associés conjointement à la planification de la recherche, aux différentes étapes de réalisation et à la diffusion des résultats. Ainsi, la recherche partenariale université-communauté n'est pas seulement une *recherche faite pour*, mais aussi une *recherche faite avec* des acteurs de la communauté. Elle fait appel à un processus de *co-construction des connaissances*. Elle implique un élargissement, voire une démocratisation du cercle des producteurs et des diffuseurs de connaissances universitaires.

⁶ Avec Evers et Laville (2004), je fais une distinction entre deux traditions de recherche internationale sur le tiers secteur. La première, qualifiée de « *US Legacy* », est ancrée dans l'expérience sociohistorique américaine et met l'accent sur la non-lucrativité (*non-profit*). La seconde, qualifiée de « *European Legacy* », est ancrée dans l'expérience européenne et met l'accent sur les coopératives et l'économie sociale. Toujours comme Evers et Laville, je considère que la littérature internationale sur le tiers secteur y gagnerait si un dialogue s'instaurait entre les deux traditions. En contexte canadien, je fais l'hypothèse que le Québec a été davantage marqué par la tradition européenne de l'économie sociale, tandis que le reste du Canada a été davantage marqué par la tradition américaine (Kearney *et al.*, 2004; Vaillancourt *et al.*, 2004; Vaillancourt, 2005).

Cela étant dit, la recherche partenariale université-communauté offre des opportunités, mais elle n'est pas moins exigeante ni moins exposée à des embûches que la recherche partenariale université-entreprise, comme en témoignent les prochaines rubriques.

LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LA RECHERCHE EN PARTENARIAT

D'après les expériences relatées dans la première partie et certains témoignages d'acteurs qui les ont vécues comme chercheurs (Jolin, 2004; Proulx, 2005c), partenaires (Blondin, 2004; Proulx, 2005b) ou professionnels de recherche (Proulx, 2005a), les opportunités offertes renvoient aux éléments suivants :

- En raison du lien de confiance établi avec les partenaires, la recherche en partenariat permet l'accès à des données que le chercheur n'aurait pas autrement. Elle ouvre des portes lors de la collecte des données sur le terrain.
- La recherche en partenariat permet de couvrir des champs de recherche qui seraient inaccessibles autrement pour le chercheur. Par exemple, des projets d'expérimentation avec des populations vulnérables comme des itinérants, des alcooliques ou des personnes atteintes de problèmes de santé mentale peuvent devenir objets d'une recherche évaluative réalisable grâce à la collaboration de partenaires associés à ces expérimentations et intéressés à ce qu'elles soient évaluées.
- La recherche en partenariat oblige le chercheur à tenir compte des préoccupations du partenaire pour que le projet soit bien « branché » sur la réalité-terrain. Cette expertise-terrain du partenaire, que le chercheur ne possède souvent pas, enrichit le processus de recherche.
- La rétroaction des partenaires sur les résultats, à différentes étapes de la recherche, peut mener le chercheur à adapter la formulation, à nuancer, à tenir compte d'aspects qu'il n'avait pas perçus, ce qui augmente la validité des résultats. Comme le fait ressortir Louis Jolin : « Le chercheur reconnaît l'apport inestimable des acteurs sociaux non seulement sur le plan des moyens (banque de données, cas concrets, ressources financières, ressources humaines), mais aussi sur le plan du savoir pratique, voire théorique, ainsi que dans la formulation des hypothèses de recherche [...] » (Jolin, 2004).
- La recherche en partenariat permet souvent une réflexivité des partenaires par rapport à leur action; elle a un « effet miroir » pour eux. Après trois ans de participation à l'ARUC-ÉS, Michel Blondin, du Fonds de solidarité de la FTQ, s'exprime ainsi : « Malgré ses difficultés, la démarche de collaboration des chercheurs et de praticiens syndicaux a permis à ces derniers, au fil de la recherche, de cheminer dans leur réflexion et d'être prêts à porter de nouveaux

messages et une vision plus large. [...] De même, la réflexion que nous avons dû mener devant la réalité de l'économie sociale nous a familiarisés avec les exigences et les caractéristiques de luttes alternatives, et les nécessaires jonctions avec les autres acteurs de l'économie sociale » (Blondin, 2004 : 5).

- La recherche en partenariat augmente les opportunités de diffusion des résultats. « Dans la recherche traditionnelle, la diffusion reste souvent limitée au bassin scientifique et très peu en direction des praticiens. La recherche en partenariat permet l'implication des praticiens dans les activités de diffusion, et ça, c'est majeur » (Proulx, 2005b).
- La recherche en partenariat permet aux milieux de pratique d'amener les chercheurs à s'intéresser aux questions qui les préoccupent et aux problèmes réels qu'ils rencontrent sur le terrain. Comme le dit un partenaire : « Avant, on était des milieux d'accueil pour les chercheurs. Les gens venaient faire leur prise de données, leurs expériences, puis, repartaient, produisaient un petit rapport et nous remerciaient d'avoir collaboré. Nous, on ne retirait pas grand-chose de cela. Ce n'était pas très utile » (Proulx, 2005b).
- Le fait, pour des praticiens, de participer activement à des projets de recherche stimule l'intérêt pour la recherche à l'intérieur des organisations (intervenants et gestionnaires). C'est encore plus vrai dans les cas où des personnes de l'organisation ont été directement interpellées lors de la collecte de données : « Comme ils ont été interrogés dans le cadre de la recherche, comme ils ont contribué, ils ont intérêt à lire le rapport. Plus que cela, ils attendent le rapport » (Proulx, 2005b).
- Le fait de participer à l'élaboration du projet de recherche permet aux partenaires de s'assurer qu'il y aura des retombées concrètes de la recherche dans l'organisation. « C'est un *give and take* : je participe, je contribue, mais il faut que ça me rapporte quelque chose » (Proulx, 2005b).
- La recherche en partenariat permet le « partage d'expertise ». C'est un lieu « de stimulation et d'échange dans lequel chacun des partenaires apporte son expertise, ses connaissances propres, ce qui permet d'enrichir la réflexion » (Proulx, 2005b).
- La recherche en partenariat apporte « un regard sur nos actions ». Elle permet « d'ajuster nos pratiques sur le terrain » ou encore de « valider » nos pratiques. Dans le cas de la recherche sur la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) menée par le LAREPPS dans les années 1990, comme le déclare un participant : « Ça aussi permis l'avancement des pratiques de logement avec support communautaire. Dix ans plus tard, on cite encore cette recherche » (Proulx, 2005b).

LES DIFFICULTÉS DE LA RECHERCHE EN PARTENARIAT

Les difficultés de la recherche en partenariat université-communauté touchent, d'une manière ou de l'autre, le défi d'aménager une rencontre symétrique entre deux cultures, comme le mentionnait plus haut Michel Lizée (1998). Cette rencontre peut être mise à mal de deux manières : soit parce que les partenaires sont instrumentalisés par les chercheurs, soit parce que les chercheurs sont instrumentalisés par les partenaires.

Voici quelques difficultés mentionnées par des partenaires des milieux de pratique :

Pour le partenaire, la recherche en partenariat demande de pouvoir s'investir. « C'est sûr qu'il faut s'engager beaucoup plus que du temps où on était des milieux d'accueil [pour les chercheurs]. Ça veut dire qu'il faut dégager des ressources, du monde. Et ça vient s'ajouter à une charge de travail normale » (Proulx, 2005b).

Lorsque le partenaire est en même temps objet d'évaluation, cela peut créer des tensions. Parfois, « il faut se frotter aux résultats [...] On n'est pas toujours d'accord avec les résultats comme partenaires ou ce n'est pas toujours ce que l'on voudrait entendre. Cela peut-être confrontant. Puis ça peut nuire à nos objectifs politiques » (Proulx, 2005b).

Il n'est pas toujours facile de concilier les intérêts des chercheurs et ceux des praticiens. « Le praticien poursuit généralement deux types d'objectifs : l'amélioration des pratiques; ou un objectif politique ou stratégique [...]. Le chercheur, lui, a ses propres intérêts : il doit faire de la recherche, trouver des sous, publier, être reconnu. Pour le chercheur, c'est le rayonnement scientifique qui compte [...] Ça implique de négocier, et, des fois, ça va accrocher » (Proulx, 2005b).

Les praticiens et les chercheurs sont dans des univers complètement différents, et ce n'est pas toujours facile de « s'approprier le mode de communication » des chercheurs. Comme l'exprime un praticien : « Je me rappelle d'être sorti d'une réunion et de n'avoir absolument rien compris » (Proulx, 2005b).

Les outils de diffusion sont parfois « lourds, complexes » pour les praticiens, donc peu accessibles. En outre, aux yeux des partenaires, les chercheurs ont souvent de la difficulté à passer du stade de la diffusion des résultats au véritable transfert des connaissances. Le propos de Michel Blondin est éclairant à cet égard : « La *diffusion* des résultats et le *transfert des connaissances* sont deux réalités différentes. Pour un universitaire, la *diffusion*, c'est la publication d'un cahier ou d'un article dans une revue scientifique reconnue par les pairs et qui sera lu principalement par les étudiants du professeur en question (!) [...]. Pour les praticiens, le *transfert des*

connaissances, c'est l'enrichissement des pratiques, ce qui nous amène à nous poser quelques questions » (Blondin, 2004 : 2).

Il est intéressant de comparer cette liste de difficultés avec celle dressée par les chercheurs universitaires. Voici ce qu'en disent des professionnels de recherche du LAREPPS (Proulx, 2005a) :

Il est difficile parfois pour le chercheur de préserver son « indépendance de chercheur », notamment lorsqu'il s'agit de projets d'évaluation (de pratiques et d'organismes impliquant les partenaires). Le partenaire, à la fois juge et partie, peut être insatisfait de certains résultats et faire des pressions pour que ce dernier n'aborde pas ces aspects dans le rapport de recherche. Le chercheur peut parfois être complaisant devant les demandes des partenaires d'ajouter, en cours de route, tel ou tel élément à la recherche, ce qui peut parfois augmenter considérablement le travail et les coûts. Le défi pour lui, comme le mentionne Jolin (2004), consiste à « ne pas perdre son indépendance » et à « maintenir une certaine distance, une saine marge de manœuvre quant à l'approche méthodologique à utiliser et à l'analyse des résultats, s'il y a lieu » (Jolin, 2004).

Il s'avère difficile de concilier les intérêts des partenaires et ceux du chercheur, qui peuvent être différents : objectifs « politiques » pour le partenaire et objectif « de connaissance » pour le chercheur. Cette difficulté s'accroît lorsqu'il y a plusieurs partenaires parce que cela peut signifier plusieurs objectifs différents. En fait, le problème ici ne concerne pas toujours la volonté des partenaires d'influencer le choix des thèmes et les conclusions élaborés par les chercheurs. Il concerne parfois la complaisance des chercheurs qui ont peur de déplaire à certains partenaires en livrant le fruit de leurs travaux sur tel ou tel thème délicat, même quand ça dérange⁷.

Il existe un danger d'instrumentalisation du chercheur par le partenaire qui cherche une « caution universitaire » pour poursuivre ses objectifs politiques, mais, inversement, il existe aussi un danger d'instrumentalisation du partenaire par le chercheur qui le trouve bien utile pour aller sur le terrain, par exemple⁸.

Enfin, le chercheur et l'acteur terrain n'ont pas le même rapport au temps. Ils « ont des horloges différentes ». Cela peut entraîner de la frustration chez le partenaire (Blondin, 2004).

⁷ Parmi les thèmes délicats à traiter publiquement et sur lesquels les chercheurs se sont parfois censurés dans nos équipes de recherche partenariale sur l'économie sociale, tant au LAREPPS qu'à l'ARUC-ÉS, mentionnons l'examen des enjeux touchant les définitions de l'économie sociale et l'analyse critique des politiques touchant l'économie sociale des gouvernements Charest, au Québec, et Martin, au Canada.

⁸ Sur le danger de l'instrumentalisation des chercheurs dans des équipes de recherche en partenariat comprenant des organismes communautaires, voir Jean-Philippe Pleau (2004).

Un exemple de partenariat difficile

C'était en 1992-1993. Nous étions deux professeurs-chercheurs du LAREPPS engagés dans un projet de recherche en partenariat sur la privatisation des services socio-sanitaires avec deux composantes de la CSN. Comme il était réalisé dans le cadre des SAC de l'UQAM, son évolution était suivie par un comité d'encadrement.

Au début de 1993, les résultats commencèrent à être discutés au sein du comité d'encadrement. Conformément au devis de recherche accepté, les conclusions ne se contentaient pas de dénoncer les avancées de la privatisation dans le domaine de la santé et des services sociaux. Elles comprenaient une partie plus constructive où les chercheurs avançaient un scénario selon lequel les syndicats du secteur public, pour contrer cette privatisation, notamment dans l'hébergement et les services à domicile pour les personnes âgées et handicapées, ne devaient pas se contenter d'en dénoncer les dangers, mais devaient s'ouvrir à des scénarios alternatifs mettant à contribution les initiatives du tiers secteur communautaire (Vaillancourt *et al.*, 1993). Ces conclusions ne faisaient pas l'unanimité parmi les représentants syndicaux qui siégeaient au comité d'encadrement. Il fut néanmoins décidé de les présenter lors d'un colloque syndical sur la privatisation prévu en février 1993.

Durant ce colloque auquel participaient 400 personnes provenant surtout du mouvement syndical, mais aussi du mouvement communautaire, la réception des conclusions et des recommandations de la recherche prit l'allure d'un moment de vérité. La partie la plus novatrice du rapport, celle concernant le tiers secteur, suscita de l'intérêt et elle alimenta plusieurs discussions dans les ateliers et le corridor avec des participants intéressés. Toutefois, elle fut reçue plus froidement par les dirigeants syndicaux de la Fédération de la santé et des services sociaux. Dans les interventions faites en plénière, une certaine censure s'exerça et les recommandations sur le tiers secteur furent oubliées. Dans le discours de clôture, le président de la Fédération se contenta de réitérer le discours de gauche traditionnel sur les dangers de la privatisation et se garda bien de faire allusion aux recommandations du rapport touchant le rôle du tiers secteur.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA RECHERCHE EN PARTENARIAT

Les conditions doivent permettre de surmonter les difficultés mentionnées. Comme le dit Michel Blondin : « C'est lorsqu'on réussit à conjuguer les forces des deux cultures et à arbitrer leurs différences que les résultats peuvent devenir fort productifs » (Blondin, 2004 : 1). Pour que cela se produise, il faut que les deux groupes d'acteurs parviennent à s'impliquer et à établir une relation de confiance. Les difficultés évoquées ne viennent pas toujours du fait que l'une des deux cultures s'impose à l'autre. Elles peuvent aussi tenir au fait que l'un des deux acteurs concernés est impressionné par l'autre et renonce à présenter son point de vue, de peur de lui déplaire. Voici quelques ingrédients de la combinaison gagnante.

La recherche en partenariat implique un véritable *partage de pouvoirs et de ressources* entre les acteurs universitaires et les représentants des milieux de pratique. Ce

partage doit se traduire dans la conduite de chaque recherche menée en partenariat. Il fait appel à la cogestion dans les comités d'encadrement, qu'on trouve à la fois aux SAC de l'UQAM, au LAREPPS et dans l'ARUC-ÉS. Il doit se refléter aussi dans les instances de direction des équipes de recherche en partenariat et leur programmation, comme c'est le cas au LAREPPS et à l'ARUC-ÉS. Dans ces lieux de coordination et d'encadrement, il importe que la co-construction se déploie tout au long du processus et touche les différentes dimensions du projet, sans exclure la dimension budgétaire. Dans les comités d'encadrement, par exemple, la cogestion doit s'exercer sur la définition du projet, les étapes importantes de son déroulement et les activités de diffusion. Dans ce contexte, des partenaires interviewés ont souligné l'importance de renforcer, dans les milieux d'intervention, le soutien à la recherche : « Les personnes qui s'engagent dans des recherches en partenariat doivent être soutenues par l'ensemble de l'organisation [...] Il faut que la recherche soit valorisée dans les milieux de pratique » (Proulx, 2005b).

Pour établir une relation partenariale, les acteurs de l'université et de la communauté ont besoin de *s'entendre sur leurs objectifs*. Comme le dit Louis Jolin, « *ces objectifs ne sont pas nécessairement « semblables », ils doivent cependant être « compatibles » et « complémentaires »*. Le partenariat implique aussi une complémentarité sur le plan des ressources et des moyens nécessaires pour mener à bien la recherche » (Jolin, 2004). Cependant, la visée de construire une relation symétrique entre les deux groupes d'acteurs ne doit pas entraîner une confusion des rôles. Les acteurs de la communauté ont une prise sur les projets et leurs contenus à chaque moment du développement d'une recherche. Cependant, « le chercheur doit conserver le dernier mot, puisque c'est lui qui est responsable de la recherche et imputable des résultats. L'apport du partenaire doit être recherché et valorisé au niveau de la finalité de la recherche et aux différentes étapes de validation (co-construction), mais il ne revient pas au partenaire de dire quoi écrire dans le rapport de recherche » (Proulx, 2005a). Par contre, pour que la co-construction prenne tout son sens, les textes des chercheurs universitaires doivent, à divers moments clés, être exposés aux regards critiques des acteurs de la communauté.

La phase initiale d'une recherche en partenariat est un moment capital qui ne doit pas être précipité. Elle doit déboucher sur l'adoption d'un devis clair qui satisfait les uns et les autres. Dans les *focus groups* organisés avec des partenaires et les professionnels de recherche du LAREPPS, plusieurs personnes ont affirmé qu'il fallait prendre le temps nécessaire, au départ, pour *bien clarifier les objectifs, l'objet de la recherche, les étapes du projet et les modes de fonctionnement*. Il faut aussi revenir à ces objectifs et au découpage de l'objet d'études tout au long du processus de recherche pour s'assurer que l'on ne s'en éloigne pas. On doit préciser dès le départ la contribution attendue de chacun des partenaires. D'où l'importance de prévoir

des mécanismes de suivi et de validation avec les partenaires à toutes les étapes de la recherche pour éviter le piétinement et la démotivation qui en résulte (Proulx, 2005a, 2005b).

Dans la recherche partenariale, on ne saurait sous-estimer *l'importance de la confiance et de la transparence* entre chercheurs universitaires et partenaires des milieux de pratique. Cette confiance encourage l'autre à être lui-même jusqu'au bout, ce qui, encore une fois, exige que certains débats concernant les « agendas » universitaires, socio-économiques et politiques des uns et des autres soient faits à visière levée. Louis Favreau souligne à ce sujet (Proulx, 2005c) que les « agendas » politiques de certains partenaires auraient avantage à être mieux connus dans les recherches en partenariat sur l'économie sociale.

Les démarches de recherche en partenariat doivent aussi être soignées au moment de la diffusion des résultats et de leur traduction en activités de transfert. À ce titre, les bilans des pratiques de recherche en partenariat que nous avons faits à l'ARUC-ÉS et au LAREPPS convergent sur un point. Dans nos équipes, nous devons faire un saut qualitatif en matière de transfert. Trop souvent, à la fin des projets, cela se résume à planifier des communications de chercheurs dans des colloques et des séminaires où les praticiens, les usagers et les gestionnaires des organismes de la communauté sont confinés aux rôles d'acteurs de second plan. Un surplus de créativité exige que l'on trouve des formules diversifiées et neuves permettant d'impliquer plus intensément les acteurs de la communauté aux côtés des chercheurs.

Enfin, pour améliorer la qualité de leurs pratiques, les équipes de recherche en partenariat doivent *s'entraider et réseauter à l'échelle québécoise, canadienne et internationale*.

CONCLUSION

Dans le présent texte, je me suis penché sur le processus de la recherche en partenariat tel que nous le vivons depuis quelques années dans les SAC de l'UQAM, le LAREPPS et l'ARUC-ÉS. Ces trois lieux d'expérimentation ont des enracinements institutionnels à l'UQAM. En ce qui concerne le LAREPPS et l'ARUC-ÉS, d'autres universités y sont étroitement associées.

L'examen des trois expériences a fait ressortir un trait commun, soit le fait de s'inscrire dans une perspective de recherche en partenariat université-communauté. Du même coup, il est apparu que ce type de recherche se distinguait nettement de la formule plus ancienne de la recherche en partenariat université-entreprise. L'une des différences tient au fait que, dans le cas de figure de la recherche université-communauté, les organismes de la communauté qui sont ciblés comme partenaires sont beaucoup moins avantagés que les entreprises en

fait d'accès aux ressources et aux outils de recherche universitaires. En cernant de plus près la formule de la recherche partenariale université-communauté et certains des enjeux auxquels elle est confrontée, il s'avère qu'elle est fort exigeante tant pour les chercheurs universitaires que pour les partenaires de la communauté. Ses conditions de réussite comprennent le défi de dépasser à la fois l'assujettissement des chercheurs à l'« agenda » politique des partenaires socio-économiques et l'assujettissement des acteurs de la communauté à l'« agenda » universitaire des chercheurs. Toutefois, lorsque ces défis sont surmontés et qu'un compromis satisfaisant émerge de la rencontre entre les deux cultures, d'immenses avantages en résultent pour la démocratisation des connaissances. Cela signifie un élargissement considérable du cercle des personnes qui co-construisent les connaissances et les diffusent. Cet acquis n'est pas anodin dans une société basée de plus en plus sur l'économie du savoir. La démocratisation des connaissances dont il est question ici permet d'enrichir à la fois les milieux universitaires et les milieux socio-économiques concernés.

Dans une intervention récente, Marc Renaud (2005), directeur sortant du CRSH, a présenté un bilan de son organisme subventionnaire. Il a souligné qu'en consacrant près de 9 % de son budget au soutien de diverses formes de recherche en partenariat, le CRSH jouait un rôle d'avant-garde sur le plan international. Dans mes échanges avec des chercheurs engagés dans leurs communautés respectives en France et en Argentine, j'ai eu des occasions de constater que le modèle des équipes de recherche en partenariat université-communauté était perçu comme original et faisait l'envie des collègues français et argentins. Dans le programme de la 3^e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, tenue à Dakar du 22 au 26 novembre 2005, le modèle des partenariats de recherche université-communauté a été discuté en plénière et en ateliers. Les participants venus de plusieurs pays du Nord et du Sud y ont vu une formule novatrice à diffuser dans d'autres pays pour favoriser la démocratisation des connaissances (Salam Fall, Favreau et Larose, 2004).

BIBLIOGRAPHIE

BLONDIN, Michel. Tout un défi : faire travailler ensemble des praticiens et des chercheurs universitaires! Réflexions sur l'ARUC en économie sociale, Montréal, Fonds de solidarité de la FTQ, 28 mai 2004.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. Osons la solidarité, Rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale, Montréal, le Chantier, octobre 1996.

EVERS, A. et Jean-Louis LAVILLE (dir.). *The Third Sector in Europe*, Edward Elgar, Cheltenham, Royaume-Uni, 2004.

- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ (FQPPU). *L'université à venir. Le renouvellement du corps professoral*, Montréal, FQPPU, 2004.
- FONTAN, Jean-Marc et Nancy NEAMTAN. Devis présenté au CRSH pour le renouvellement de l'ARUC en économie sociale pour les années 2005-2009, Montréal, UQAM, 2004.
- FOURNIER, Marcel, « La canadianisation de l'enseignement universitaire », *Le Devoir*, 26 juillet 2004.
- GINGRAS, Yves. « L'université en mouvement », *Égalité*, n° 50, automne 2004, p. 13-28.
- JOLIN, Louis. *La recherche en partenariat. Point de vue d'un chercheur, communication présentée à l'ARUC en économie sociale*, Montréal, UQAM, le 11 juin 2004.
- KEARNEY, Muriel, François AUBRY, Louise TREMBLAY et Yves VAILLANCOURT, « L'économie sociale au Québec: le regard d'acteurs sociaux », *Cahiers du LAREPPS*, vol. 4, n° 25, Montréal, UQAM, 2004.
- LÉVESQUE, Benoît et Nancy NEAMTAN. Devis présenté au CRSH pour l'obtention d'une ARUC en économie sociale pour les années 2000-2002, Montréal, UQAM, 1999.
- LIZÉE, Michel. *UQAM : 25 ans de partenariat avec les milieux syndicaux, communautaires et de femmes*, communication présentée au Colloque sur la recherche universitaire et les partenariats, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, Montréal, décembre 1998.
- MULAZZI, P. (dir.). *L'argent et le savoir. Enquête sur la recherche universitaire*, Avant-propos de Guy Rocher, Montréal, HMH, 1998.
- PLEAU, Jean-Philippe. « Sociologue inc. ou la recherche en partenariat », *Le Devoir*, 12 juillet 2004.
- PROULX, Jean. *Recherche en partenariat, Compte rendu du focus group tenu avec cinq professionnels de recherche du LAREPPS*, Montréal, LAREPPS, le 24 février 2005 (a).
- PROULX, Jean. *Recherche en partenariat, Compte rendu du focus group tenu avec des partenaires du LAREPPS*, Montréal, LAREPPS, le 10 mars 2005 (b).
- PROULX, Jean. *Recherche en partenariat, Compte-rendu de l'entrevue réalisée avec Louis Favreau*, Montréal, LAREPPS, le 7 avril 2005 (c).
- RENAUD, Marc. *La recherche communautaire : Qu'avons-nous appris ? Où allons-nous ?*, Communication présentée lors de la journée-bilan de l'ARUC-ÉS à l'UQAM, Montréal, le 7 juin 2005.

- SABOURIN, C. et P. HÉBERT. « À propos de 'l'affaire Unisoft' : un point de vue universitaire. Comment mettre en péril l'autonomie des universités », *Le Devoir*, 6 mars 2005, p. B4.
- SALAM FALL, Abdou, Louis FAVREAU et Gérald LAROSE. *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives ? Le renouvellement des modèles de développement*, Québec, Presses Universitaires du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », 2004.
- SCHÖN, Donald A. *The Reflexive Practitioner. How Professionals Think in Action*, New York, Basic Books Publishers, 1983.
- VAILLANCOURT, Yves, R. MATHIEU, C. JETTÉ et R. BOURQUE. « Quelques enjeux en rapport avec la privatisation des services de santé et des services sociaux dans la conjoncture actuelle », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 6, n° 1, printemps, 1993, p. 191-200.
- VAILLANCOURT, Yves et D. LABESSE. « Projet d'équipe de recherche « Économie sociale, santé et bien-être » présenté au Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS), Programmation 1997-2000 », *Cahiers du LAREPPS*, n° 97-10, 1997.
- VAILLANCOURT, Yves et Louise TREMBLAY (dir.). *Social Economy, Health and Welfare in Four Canadian Provinces*, Halifax et Montréal, Fernwood Publishing et LAREPPS, 2002.
- VAILLANCOURT, Yves. *Le tiers secteur au Canada, un lieu de rencontre entre la tradition américaine et la tradition européenne*, Communication présentée à la First Conference of the ISTR and the EMES European Research Network, Paris, Conservatoire national des arts et métiers, 27-29 avril 2005. Internet : www.crida-fr.org
- VAILLANCOURT, Yves, F. AUBRY, M. KEARNEY, L. THÉRIAULT et L. TREMBLAY. « The Contribution of the Social Economy towards Healthy Social Policy Reforms in Canada: A Quebec Viewpoint », dans *Social Determinants of Health. Canadian Perspectives*, sous la dir. de D. RAPHAEL, Toronto, Canadian Scholars' Press, 2004, p. 311-329.